

48/1957



POST TENEBRAS LUX

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination de deux chemins privés sur le territoire de la commune de Veyrier.

du 16 mars 1957

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Veyrier, en séance du 22 février 1957, proposant au Conseil d'Etat de donner les noms de "Chemin de Grand Donzel" et de "Chemin des Muguets" à deux chemins privés débouchant sur le chemin Antoine Martin;

vu le préavis favorable du service des Archives d'Etat, en date du 8 mars 1957;

vu le règlement sur la désignation des artères, du 9 octobre 1931,

ARRÊTE :

- 1.- Le nom de "Chemin de Grand Donzel" est donné au nouveau chemin privé débouchant sur le chemin Antoine Martin, entre les Nos 27 et 29 et aboutissant aux Bois de Veyrier.
- 2.- Le nom de "Chemin des Muguets" est donné au nouveau chemin privé débouchant sur le chemin Antoine Martin, entre les Nos 31 et 33 et aboutissant au chemin ~~de~~ Grand Donzel.

Ces nouvelles dénominations entrent immédiatement en vigueur.

••

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat:

Communiqué à :

| | |
|----------|-------|
| Travaux | 3 ex. |
| Archives | 1 ex. |
| Sautier | 1 ex. |



F. Combel